

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



EP150

Date de révision: 17.03.2021

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

EP150

UFI: 4600-604T-D00Y-5HS8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs, produits d'étanchéité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Hottinger Brüel & Kjaer
Rue: Im Tiefen See 45
Lieu: D-64293 Darmstadt
Téléphone: +49 (0)6151 803-0
Internet: www.hbm.com
Service responsable: support@hbm.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +32022649636

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

butanone; éthylméthylcétone

produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700)

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



EP150

Date de révision: 17.03.2021

Page 2 de 12

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317-H412

Conseils de prudence

P261-P280

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



EP150

Date de révision: 17.03.2021

Page 3 de 12

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone			35 - < 40 %
	201-159-0	606-002-00-3		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
25068-38-6	produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700)			20 - < 25 %
	500-033-5	603-074-00-8		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411			
123-42-2	4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one; alcool diacétonique			15 - < 20 %
	204-626-7	603-016-00-1		
	Eye Irrit. 2; H319			
1330-20-7	xylène			10 - < 15 %
	215-535-7	601-022-00-9		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315			
80-08-0	dapson; 4,4'-diaminodiphénylsulfone			5 - < 10 %
	201-248-4	612-084-00-1		
	Acute Tox. 4; H302			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700)	20 - < 25 %
	Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100		
123-42-2	204-626-7	4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one; alcool diacétonique	15 - < 20 %
	dermique: DL50 = 13630 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2520 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - 100		
1330-20-7	215-535-7	xylène	10 - < 15 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg		
80-08-0	201-248-4	dapson; 4,4'-diaminodiphénylsulfone	5 - < 10 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg		

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



EP150

Date de révision: 17.03.2021

Page 4 de 12

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylèneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



EP150

Date de révision: 17.03.2021

Page 5 de 12

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Information supplémentaire

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, fortes, Matières combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques Matières non combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs, produits d'étanchéité Adhésifs, produits d'étanchéité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
78-93-3	2-Butanone	200	600		8 h	
		300	900		15 min	
123-42-2	4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	50	241		8 h	
1330-20-7	Xylène, isomères mixtes, purs	50	221		8 h	
		100	442		15 min	

Conseils supplémentaires

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



EP150

Date de révision: 17.03.2021

Page 6 de 12

Mesures d'hygiène

- Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
- Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.
- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection des yeux/du visage

- Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. EN ISO 374
- Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
- Épaisseur du matériau des gants: $\geq 0,7$ mm
- Modèle de gants adapté NBR (Caoutchouc nitrile)
- Temps de pénétration: >480 min
- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

- Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.
- Conserver les vêtements de travail à part.
- Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

- Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: a
- La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	transparent	
Odeur:	Adhésifs, produits d'étanchéité	
pH-Valeur:		non déterminé
Modification d'état		
Point de fusion:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		80 °C
Point de sublimation:		non déterminé
Point de ramollissement:		non déterminé
Point d'écoulement:		non déterminé
non déterminé:		
Point d'éclair:		-4 °C

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



EP150

Date de révision: 17.03.2021

Page 7 de 12

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide/liquide: non applicable

gaz: non applicable

Dangers d'explosion

Aucune information disponible.

Limite inférieure d'explosivité: 0,7 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 11,5 vol. %

Température d'auto-inflammation: 465 °C

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:
(à 20 °C) 8 hPa

Pression de vapeur:
(à 50 °C) 9 hPa

Densité (à 20 °C): 0,934 g/cm³

Densité apparente: non déterminé

Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: non déterminé

Durée d'écoulement: non déterminé

Densité de vapeur relative: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Épreuve de séparation du solvant: non déterminé

Teneur en solvant: 69,50 %

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Facilement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



EP150

Date de révision: 17.03.2021

Page 8 de 12

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
123-42-2	4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one; alcool diacétonique				
	orale	DL50 mg/kg	2520	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	13630	Lapin	
1330-20-7	xylène				
	cutanée	ATE mg/kg	1100		
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
80-08-0	dapson; 4,4'-diaminodiphénylsulfone				
	orale	ATE mg/kg	500		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700))

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (butanone; éthylméthylcétone)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



EP150

Date de révision: 17.03.2021

Page 9 de 12

Autres informations

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

@1501.B015605

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
123-42-2	4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one; alcool diacétonique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	420 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
123-42-2	4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one; alcool diacétonique	1,03

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1133
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Adhésifs
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



EP150

Date de révision: 17.03.2021

Page 10 de 12

Étiquettes: 3



Code de classement: F1
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
Catégorie de transport: 3
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Adhésifs

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 3



Code de classement: F1
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Adhésives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 223, 955
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Adhésives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



EP150

Date de révision: 17.03.2021

Page 11 de 12



Dispositions spéciales:	A3	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L	
Passenger LQ:	Y344	
Quantité exceptée:	E1	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355	
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L	
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366	
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L	

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV): 32,5 % (303,55 g/l)

2004/42/CE (COV): 69,5 % (649,13 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,8.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



EP150

Date de révision: 17.03.2021

Page 12 de 12

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)